

06 mar 2008 -21:45

## Le Traité de Lisbonne adopté par le Sénat

Après un débat approfondi, le Traité de Lisbonne a été adopté par le Sénat réuni en séance plénière.

Après un débat approfondi, le Traité de Lisbonne a été adopté par le Sénat réuni en séance plénière.

Le Traité de Lisbonne adopté par le Sénat Bruxelles, le 06 mars 2008Après un débat approfondi, le Traité de Lisbonne a été adopté par le Sénat réuni en séance plénière."Ceci marque une étape importante dans le processus de ratification de ce traité" a déclaré un Ministre De Gucht satisfait.Le dossier sera maintenant transmis à la Chambre des Représentants où il sera traité lundi prochain par la Commission des Affaires étrangères.Le texte de l'intervention du Ministre De Gucht lors de la présentation du Traité en séance est disponible sur le site internet du SPF Affaires étrangères.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)